

ROUTES DE CAMPAGNE

WEEK
ENDS autoroutes

EXCÈS DE
VITESSE



RADAR



OBSTACLES

FEU
ROUGE



LE GUIDE

DU BON
CONDUCTEUR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Le Gouvernement

Introduction

En 2017, 3 448 personnes ont perdu la vie sur les routes de France et 73 384* ont été blessées.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité puisque 9 accidents mortels sur 10 sont causés par une infraction au code de la route.

Si chacun d'entre nous adopte durablement une conduite responsable, ensemble, nous pourrons éviter les drames de la route.

Le Guide du bon conducteur rappelle les règles essentielles à respecter afin de préserver sa vie et celle des autres et de se déplacer en toute sérénité.

SOMMAIRE

3

L'AUTOMOBILISTE

9

LA CONDUITE

15

LE VÉHICULE

19

ROULER EN RÈGLE

22

COORDONNÉES UTILES

* Source ONISR - Bilan de l'accidentalité 2017

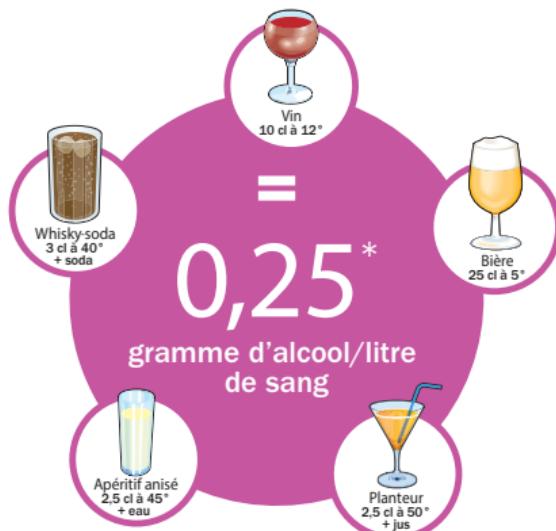
L'AUTOMOBILISTE

ALCOOL

- Soyez responsable, adoptez le réflexe du conducteur sobre désigné. Avant de sortir, décidez qui ne consommera pas d'alcool et raccompagnera ses proches en toute sécurité.
- Il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg/l d'air expiré). Pour les permis probatoires, la limite d'alcool autorisée en conduisant est de 0,2 g d'alcool par litre de sang (ou 0,10 mg/l d'air expiré).
- Ne prenez pas de risque. Ne sous-estimez pas les effets de l'alcool : rétrécissement du champ visuel, diminution des réflexes, altération de l'appréciation des distances.



Le taux d'alcool maximal est atteint 1/2 heure après une absorption au cours d'un repas.



Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool dans le sang de 0,25 g/l de sang. Ce chiffre peut varier selon le sexe, l'âge, la corpulence.

* Ces quantités correspondent aux quantités servies dans un bar, soit 10 g d'alcool/litre. Attention, à domicile, les doses ont tendance à être plus importantes.

- **L'éthylotest antidémarrage (EAD).**

L'éthylotest antidémarrage est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation. Depuis le 17 septembre 2018, en cas d'infraction de conduite avec alcool, l'utilisation de l'EAD peut être rendue obligatoire sur décision du préfet.

RÈGLES ET SANCTIONS.

Pour la conduite avec une alcoolémie $\geq 0,5 \text{ g/l}$ et $< 0,8 \text{ g/l}$ de sang (ou $\geq 0,25 \text{ mg/l}$ et $< 0,4 \text{ mg/l}$ d'air expiré), vous êtes passible d'une amende de 135 €*, d'un retrait de 6 points sur votre permis, d'une immobilisation de votre véhicule et d'une suspension de permis pouvant atteindre 3 ans. Les mêmes sanctions seront appliquées pour les conducteurs novices contrôlés avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,2 g/l de sang (0,1 mg/l d'air expiré).

Pour la conduite avec une alcoolémie $\geq 0,8 \text{ g/l}$ de sang (ou $\geq 0,4 \text{ mg/l}$ d'air expiré) ou le refus de vous soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang, vous êtes passible d'une amende de 4 500 €** maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou d'une annulation de permis pouvant atteindre 3 ans (obligation de suivre un stage à la sécurité routière aux frais du contrevenant) et d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 2 ans.

STUPÉFIANTS

- **La prise de stupéfiants est illégale.**

Elle augmente considérablement le risque d'accident.

RÈGLES ET SANCTIONS.

Pour la conduite d'un véhicule en état d'alcoolisation et après usage de stupéfiants, vous êtes passible d'une amende de 9 000 €**, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou d'une annulation de permis de 3 ans, d'une immobilisation du véhicule et d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 3 ans**.



Cannabis + alcool
= 14 fois plus
de risques
d'accident mortel.
(source : ASFA)

* Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée rapidement.

6 ** Il s'agit d'un maximum. Le juge prononce la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

MÉDICAMENTS

• Soyez prudent en cas de prise de médicaments.

Lisez attentivement la notice et vérifiez la compatibilité des médicaments avec l'exercice de la conduite grâce au pictogramme présent sur l'emballage.



Soyez prudent
Ne pas conduire
sans avoir lu
la notice



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans
l'avis d'un professionnel
de santé



Attention, danger :
ne pas conduire
Pour la reprise de
la conduite, demandez
l'avis d'un médecin

VUE ET APTITUDE À LA CONDUITE

- Vérifiez régulièrement votre vue. Il existe un seuil d'acuité visuelle requis pour conduire un véhicule. Contrôlez votre vue chez un ophtalmologue.
- Assurez-vous d'être juridiquement et physiquement apte à la conduite. Certaines affections médicales sont susceptibles d'entraîner une inaptitude à la conduite. Prenez rendez-vous auprès de la commission médicale de la préfecture de votre département pour déterminer si vous avez le droit de conduire.

RÈGLES ET SANCTIONS.

En cas de conduite sans autorisation, la responsabilité civile et/ou pénale du conducteur peut être mise en cause après un accident. Son contrat d'assurance peut être invalidé.

SOMNOLENCE/FATIGUE

- Mefiez-vous des risques de somnolence au volant. Dès les premiers signes de fatigue (bâillements, paupières lourdes...), arrêtez-vous et dormez une vingtaine de minutes au moins.
- Sachez reconnaître les signes avant-coureurs de fatigue. Picotement des yeux, raidissement de la nuque, douleurs dans le dos, regard qui se fixe... Faites une pause.

ATTENTION/ VIGILANCE

- **Soyez attentif aux autres usagers.**

Contrôlez régulièrement vos rétroviseurs. Soyez vigilant lorsque vous dépassiez des vélos et des deux-roues motorisés.

- **Restez concentré.**

Stress et préoccupations ne doivent pas « prendre le volant » avec vous.

- **Maintenez votre vigilance,**
même lors de vos trajets quotidiens.



Sur autoroute,
1 accident mortel
sur 3 est dû
à la somnolence
au volant.

TÉLÉPHONE

- **Ne téléphonez pas en conduisant.**

Laissez l'un de vos passagers répondre à votre place ou installez l'application Mode Conduite qui répond à vos appels lorsque vous conduisez.



En téléphonant
au volant, vous
multipliez par 3
le risque
d'accident.

Passer en MODE CONDUITE

Sur Android, téléchargez l'application Mode Conduite qui met le téléphone portable en veille quand on conduit et envoie un message d'indisponibilité et d'appel à la prudence aux personnes qui tentent de vous joindre.

Sur IOS11, activez la fonctionnalité « Ne pas déranger en voiture ».

Avec un Windows Phone sélectionnez le « Mode conduite ».

RÈGLES ET SANCTIONS.

Il est interdit à tous les conducteurs de voiture, camion, moto, cyclo et vélo de porter à l'oreille tout dispositif de type écouteurs, oreillettes ou casque susceptibles d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio). Les kits intégrés dans les voitures ou dans les casques de moto restent autorisés, tout comme les sonotones.

Dans le cadre d'un contrôle, vous êtes passible d'une amende de 135 €* et d'un retrait de 3 points. Bien que tolérée, l'utilisation du kit mains libres est déconseillée, car le risque d'accident existe.

LA CONDUITE

VITESSE

- **Respectez les limitations de vitesse.**

La vitesse autorisée peut être abaissée à certains endroits.

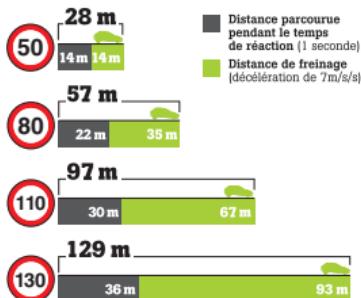
Restez attentif à la signalisation en place.

| | CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION | PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS | VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50 M |
|---|---|---|---|
| Autoroute |  |  |  |
| | | |  |
| Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central |  |  |  |
| Routes à double-sens sans séparateur central* |  |  |  |
| | | |  |
| Agglomération |  |  |  |
| | | |  |

* Sur les sections de route comportant au moins 2 voies dans le même sens de circulation, la vitesse de ces voies est relevée à 90 km/h.

- **Maintenez les distances de sécurité.**

Sur route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède, car la distance d'arrêt augmente avec la vitesse.



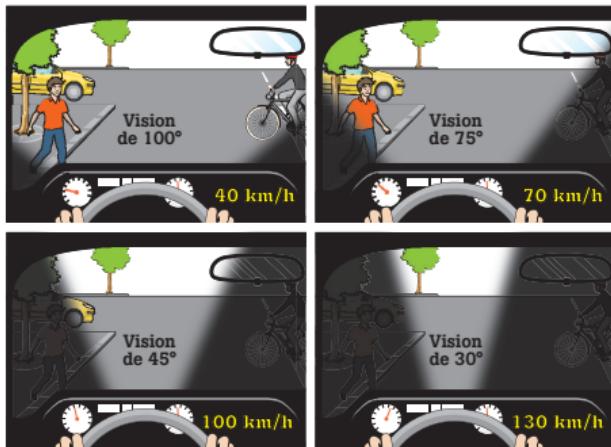
La vitesse est à l'origine d'au moins 32 % des accidents mortels.



Sur autoroute
1 trait = danger
2 traits = sécurité.

- **Ne sous-estimez pas les effets de la vitesse sur vos capacités.**

Plus la vitesse augmente, plus votre champ visuel est réduit.



Réduire la vitesse moyenne de 1% = 4 % d'accidents mortels en moins.

RÈGLES ET SANCTIONS.

Pour un excès de vitesse inférieur à 20 km/h hors agglomération, vous êtes passible d'une amende de 68 €* et d'un retrait de 1 point.

Pour un excès de vitesse inférieur à 20 km/h en agglomération, vous êtes passible d'une amende de 135 €** et d'un retrait de 1 point.

Pour un excès de vitesse entre 20 km/h et moins de 50 km/h, vous êtes passible d'une amende de 135 €** et d'un retrait de 2 à 4 points.

Pour un excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h, vous êtes passible d'une amende de 1 500 € maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension de 3 ans de votre permis de conduire et d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule.

En cas de non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules, vous êtes passible d'une amende de 135 €**, d'un retrait de 3 points et d'une suspension de 3 ans de votre permis de conduire.

* Amende forfaitaire minorée à 45 € si elle est payée rapidement.

** Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée rapidement.

- **Conditions météorologiques.**

Adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques. En cas d'intempérie, les limites autorisées sont revues à la baisse.

| | PAR TEMPS DE PLUIE OU AUTRES PRÉCIPITATIONS | VISIBILITÉ INFÉRIEURE À 50 M |
|---|---|------------------------------|
| Autoroute | | 110 50 |
| Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central | | 100 50 |
| Autres routes | | 80 50 |
| Agglomération | | 50 50 |



Par temps de pluie, les feux de brouillard arrière sont interdits car ils sont très éblouissants pour les autres usagers.

- Veillez à être bien vu par les tiers lorsque la visibilité est insuffisante.

Utilisez vos feux en veillant à ne pas éblouir les autres usagers.

CONDUITE DE NUIT

- Utilisez vos feux de route. Ils éclairent à 100 m et vous permettent de voir la nuit lorsque la chaussée n'est pas éclairée.
- Allongez les distances de sécurité. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 m. Dès 70 km/h, l'obstacle qui survient dans la zone éclairée est inévitable.

LE VÉHICULE

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Ayez obligatoirement dans votre véhicule un gilet rétroréfléchissant, un triangle de présignalisation et un éthylotest.

- Immatriculez votre véhicule.

À l'avant, la plaque d'immatriculation doit être rétroréfléchissante et de couleur blanche. À l'arrière, elle doit être rétroréfléchissante et de couleur blanche ou jaune, accompagnée d'un dispositif d'éclairage permettant de la lire à 20 m au moins.

LES ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

- Anticipez les situations de crevaison.

Équipez votre véhicule d'une roue de secours et des outils nécessaires.

- Munissez-vous d'ampoules de recharge et de fusibles.

- Prévoyez des imprimés de constat amiable.

- Si vous disposez d'un GPS, faites-en bon usage. Il vous permettra de prévoir votre itinéraire et d'éviter les situations d'égarement, souvent sources de déconcentration au volant. Ne le programmez en aucun cas en conduisant. Le transport, la détention ou l'usage d'un appareil destiné à signaler ou perturber les contrôles des forces de l'ordre sont interdits.

- Équipez-vous d'une lampe de poche. Elle sera utile en cas de panne la nuit.



Prévoyez les équipements qui peuvent tout changer le moment voulu : bombe antigivre, raclette, ampoule, bouteille d'eau...

**ROULER
EN RÈGLE**

PERMIS DE CONDUIRE

- Ayez toujours à bord les originaux de votre permis de conduire et les papiers du véhicule (carte grise, vignette ou attestation d'assurance et certificat de visite technique en cours de validité). Ils sont obligatoires. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de les présenter.



Récupérez vos points et perfectionnez-vous grâce à un stage de sensibilisation.

RÈGLES ET SANCTIONS.

Lors d'un contrôle, si vous n'êtes pas en mesure de fournir les documents ou s'ils ne sont pas en règle, vous êtes passible d'une amende de 11 € pour chaque pièce obligatoire. Vous avez alors 5 jours pour les présenter à la préfecture de votre département. Au-delà de cette date, l'amende sera portée à 135 €.

• Surveillez votre capital de points.

Vérifiez qu'il vous reste les points nécessaires sur votre permis pour être autorisé à conduire.

Vous pouvez consulter votre solde de points sur le site tele7.interieur.gouv.fr



Ne conduisez jamais sans permis.

RÈGLES ET SANCTIONS.

Pour la conduite malgré une suspension administrative ou judiciaire ou une rétention de votre permis de conduire, vous êtes passible d'une amende de 4 500 €, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation du permis de 3 ans, d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule et d'une peine d'emprisonnement de 2 ans.

Pour la conduite sans permis, vous êtes passible d'une amende de 15 000 €, d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule, d'une peine d'emprisonnement de 1 an et d'heures de travail d'intérêt général.

En cas d'accident, que vous soyez responsable ou non, il n'y aura aucun remboursement par l'assurance. Le conducteur responsable sans permis devra également rembourser toutes les sommes versées aux victimes.

COORDONNÉES UTILES

- Pour tout renseignement en matière de sécurité routière :
www.securite-routiere.gouv.fr
- Pour tout savoir sur les solutions de financement du permis de conduire :
www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/
- Pour connaître votre capital de points :
tele7.interieur.gouv.fr
- Pour les conditions de circulation :
www.bison-fute.gouv.fr
- En cas d'accident,appelez les numéros d'urgence :
15 : SAMU
17 : Police secours
18 : Pompiers
112 : numéro d'appel d'urgence européen
- Pour contacter votre préfecture :
www.votre.departement.gouv.fr
Exemples : www.somme.gouv.fr
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Sécurité routière



@routeplusure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08